

MINISTÈRE DE LA PROMOTION DE LA SANTÉ

*Plan d'accessibilité
2007-2008*



ISSN 1911-3617

Table des matières

Introduction	1
Message du ministre	3
Rapport sur les réalisations	5
Initiatives d'amélioration de l'accessibilité 2006-2007	5
Engagements — mesures visant à empêcher la création de nouveaux obstacles	13
Service à la clientèle	13
Emploi	13
Communications et information	13
Milieu bâti	14
Lois et règlements	14
Engagements — obstacles à surmonter	15
Service à la clientèle	15
Adaptation des emplois	15
Communications et information	16
Milieu bâti	16
Renseignements	18

Introduction

En juin 2005, le gouvernement de l'Ontario a pris fermement position en faveur de l'accessibilité en adoptant la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* (LAPHO).

La LAPHO trace une feuille de route détaillée qui vise à rendre l'Ontario accessible à toutes et à tous grâce à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'application de nouvelles normes obligatoires d'accessibilité dans certains des aspects les plus importants de la vie quotidienne.

Cinq domaines clés devant faire l'objet des premières normes d'accessibilité ont été retenus : le service à la clientèle, le transport, l'information et les communications, le milieu bâti et l'emploi.

Les règlements sur l'accessibilité du service à la clientèle ont été approuvés par le lieutenant-gouverneur, et ils entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2008.

Le Comité d'élaboration des normes d'accessibilité pour le transport a élaboré une première proposition de normes d'accessibilité dans ce domaine. Cette proposition a été diffusée le 27 juin 2007, et le public a jusqu'au 28 septembre 2007 pour faire part de ses commentaires.

Le Comité d'élaboration des normes d'information et de communications a été constitué et a commencé à se réunir en avril 2007. Les membres des comités chargés de l'élaboration des normes d'accessibilité dans les domaines du milieu bâti et de l'emploi ont été choisis et leurs réunions débuteront à l'automne 2007.

Pendant que le gouvernement se prépare à appliquer la LAPHO, la province va connaître une période de transition pendant laquelle le gouvernement et divers organismes du secteur parapublic devront continuer à respecter leurs obligations au titre de la *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario* (LPHO). Les dispositions relatives à ces obligations resteront en vigueur jusqu'à ce qu'elles soient abrogées et remplacées par des normes conformes à la nouvelle loi.

En vertu de la LPHO, les ministères du gouvernement de l'Ontario, les municipalités, les hôpitaux, les conseils scolaires, les collèges, les universités et les organismes de transport en commun sont tenus d'élaborer des plans d'accessibilité annuels pour rendre leurs politiques, pratiques, programmes,

services et édifices plus accessibles aux personnes handicapées. Ces plans doivent être mis à la disposition du public. Les efforts de planification de l'accessibilité déjà accomplis constituent une base solide pour établir des normes d'accessibilité qui se traduiront par des changements positifs et concrets.

Le présent document est le deuxième plan d'accessibilité annuel élaboré par le ministère de la Promotion de la santé. Il met l'accent sur les réalisations relatives aux engagements définis dans le plan de 2006-2007, et décrit les engagements pris pour 2007-2008 en vue d'éviter la création de tout nouvel obstacle et d'éliminer progressivement les obstacles actuels.

Notre ministère a l'intention de se fonder sur ses réalisations pour lancer des initiatives qui appuient l'engagement du gouvernement de continuer à faire de l'Ontario une province plus intégrée et accessible, où les personnes de toutes aptitudes peuvent réaliser pleinement leur potentiel.

Message du ministre



À titre de ministre de la Promotion de la santé, je suis heureux de vous présenter le plan d'accessibilité 2007-2008 de mon ministère.

Au ministère de la Promotion de la santé, nous sommes déterminés à créer une province accessible, où l'inclusion améliore la qualité de vie de toute sa population et où l'économie profite de la contribution de chacun d'entre nous.

En vertu de la *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario* (LPHO), tous les organismes des secteurs public et parapublic sont tenus d'élaborer des plans d'accessibilité annuels et de mettre ces plans à la disposition du public. C'est la cinquième année que des plans d'accessibilité sont élaborés et mis en œuvre par des organismes comme le nôtre dans toute la province.

Cette année marque le deuxième anniversaire de l'adoption de la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* (LAPHO). Cette loi importante ordonne l'élaboration, la mise en œuvre et l'application de normes d'accessibilité dans des domaines clés de la vie quotidienne.

Le ministère de la Promotion de la santé se fonde sur le succès de son plan d'accessibilité précédent et continue à étudier de nouveaux moyens de mieux répondre aux besoins des personnes handicapées qui sont en relation avec ses services, qu'il s'agisse de son personnel, des membres du public ou des intervenants du ministère.

Le ministère s'emploie à améliorer l'accessibilité, et s'emploiera à recenser et à supprimer les obstacles existants et à éviter d'en créer de nouveaux, en collaboration avec l'ensemble de son personnel, du gouvernement et des intervenants.

Nous croyons fermement que les réalisations soulignées dans le plan de cette année, ainsi que les engagements à apporter d'autres améliorations au cours de l'année à venir, démontrent les efforts déployés par le ministère pour appuyer l'engagement pris par le gouvernement d'édifier des collectivités vigoureuses,

dynamiques et accessibles aux Ontariennes et aux Ontariens de toutes aptitudes.

Si vous avez des commentaires ou des préoccupations, je vous encourage à nous les transmettre en utilisant les renseignements sur les personnes-ressources fournis à la fin du présent document.

Le ministre,

L'honorable Jim Watson

Rapport sur les réalisations

Initiatives d'amélioration de l'accessibilité 2006-2007

Le ministère de la Promotion de la santé a réalisé les engagements prévus soulignés dans son premier plan d'accessibilité 2006-2007. Un rapport de situation est présenté dans la section qui suit.

Engagement :

Le ministère prendra les mesures nécessaires pour que les réunions et événements publics organisés par le ministère soient accessibles aux personnes handicapées. Il veillera également à ce que les demandes par rapport à l'accessibilité des endroits où se tiennent des réunions ou événements relatifs à la santé publique soient traitées en temps opportun et dans le souci d'un bon rapport qualité-prix.

État d'avancement :

Engagement réalisé

Mesure :

Toutes les réunions et tous les événements organisés par le ministère étaient accessibles aux personnes handicapées. Voici deux exemples : La réception provinciale pour reconnaître la performance remarquable de l'équipe ontarienne lors des Jeux d'hiver du Canada de 2007 a eu lieu dans une salle du rez-de chaussée du complexe de l'édifice Macdonald offrant un accès complet, plutôt que dans une salle plus traditionnelle et moins facile d'accès. Le congrès sur la saine alimentation et la vie active a attiré plus de 650 intervenants au Palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto, accessible à tous. Ce congrès visait à mettre en évidence le Plan d'action de l'Ontario pour la promotion de la saine alimentation et de la vie active.

Calendrier :

2006-2007

Engagement :

Le ministère nommera une directrice ou un directeur général et maintiendra un Groupe de travail sur l'accessibilité composé de personnes représentant chacune des directions du ministère. Le Groupe de travail sur l'accessibilité aura la responsabilité de surveiller la mise en œuvre du plan d'accessibilité 2006-2007 du ministère de la Promotion de la santé et de faire rapport des résultats. Le groupe se réunira régulièrement pour réviser le plan d'accessibilité, déterminer les besoins de la clientèle et discuter des progrès et réalisations du ministère quant à sa conformité avec la LPHO.

État d'avancement : Engagement réalisé en 2006-2007 et permanent

Mesures :

Des séances ont été tenues tout au long de l'exercice 2006-2007 avec le responsable des mesures d'accessibilité du ministère et le Groupe de travail sur l'accessibilité. Chaque direction du ministère était représentée. Le Groupe de travail sur l'accessibilité continuera à surveiller tout au long de l'année les progrès réalisés, les réalisations discutées et les discussions engagées au sein des directions.

Calendrier :

2006-2007

Engagement :

Le Groupe de travail sur l'accessibilité consultera tous les services du ministère afin de faire rapport des réalisations, de faire du remue-méninges et de proposer des mesures d'action pour éliminer les obstacles au moyen d'activités de sensibilisation. Ces activités auront pour effet de sensibiliser davantage le personnel aux questions d'accessibilité et de lui faire connaître des moyens d'échange sur les meilleures pratiques à utiliser dans la prestation de services au

personnel, à la clientèle et aux intervenants handicapés. Le ministère entend s'acquitter de cette responsabilité par le biais d'activités de groupe, de réunions du personnel, d'ateliers et d'informations dans les sites Internet et intranet.

État d'avancement :

Engagement réalisé en 2006-2007 et permanent

Mesures :

Les activités de sensibilisation du Groupe de travail sur l'accessibilité comprennent des discussions au sein des directions et l'affichage de renseignements sur l'accessibilité postés sur les sites Web.

Calendrier :

2006-2007

Engagement :

Les lignes directrices relatives à la planification ainsi que les plans opérationnels et axés sur les résultats refléteront les questions d'accessibilité. Les gabarits de planification opérationnelle porteront une mention particulière à l'effet que « les plans opérationnels doivent refléter l'engagement du ministère d'améliorer sans cesse l'accessibilité aux programmes et services pour les personnes handicapées ».

État d'avancement :

Engagement réalisé

Mesures :

Nous avons élaboré un nouveau gabarit de planification opérationnelle qui a été mis en œuvre dans tous les secteurs du ministère. Nous avons ajouté la mention particulière au gabarit révisé de planification opérationnelle du ministère. Le ministère a financé 113 athlètes handicapés parmi les 951 athlètes financés dans le cadre du programme Quest for Gold. De plus, le ministère a soutenu les Jeux paralympiques de l'Ontario en finançant les championnats d'hiver et d'été de 2006 et de 2007.

Calendrier :

2006-2007

Engagement :

Le ministère veillera à ce que le personnel, les intervenants et les clients sachent que les documents du ministère sont disponibles, sur demande, sur divers supports de substitution, par exemple, en braille, en gros caractères, sur audiocassette et sur disque informatique.

État d'avancement :

Engagement réalisé en 2006-2007 et permanent

Mesures :

La Direction des communications poursuit sa collaboration avec les partenaires à l'interne pour fournir, sur demande, des exemplaires sur supports de substitution. Le ministère a publié des formulaires de demande compatibles avec la reconnaissance vocale pour le programme Quest for Gold, à l'intention des athlètes ayant une déficience visuelle.

Calendrier :

2006-2007

Engagement :

Les agents de négociation du ministère seront invités à participer à la planification des futurs plans d'accessibilité du ministère en aidant à repérer les obstacles auxquels se heurtent les employés handicapés.

État d'avancement : Engagement réalisé en 2006-2007 et permanent

Mesures :

Dans le cadre de l'approche de partenariats au travail du ministère, les agents de négociation du ministère ont été invités à donner leurs commentaires sur l'accessibilité future et permanente du ministère.

Calendrier :

2006-2007

Engagement :

Le ministère verra à ce que les nouveaux employés reçoivent les informations les plus récentes sur la LPHO et les ressources. Il préparera une trousse d'orientation à forte composante de sensibilisation à l'accessibilité pour les nouveaux employés. En outre, le ministère organisera des séances de formation pour tout le personnel.

État d'avancement :

Engagement réalisé en 2006-2007 et permanent

Mesures :

Tous les membres du personnel peuvent consulter les renseignements sur l'accessibilité sur le site intranet du ministère. La trousse d'orientation du ministère destinée aux nouveaux employés est en cours d'élaboration et sera disponible sur un site Web d'orientation remanié.

Calendrier :

2006-2007

Engagement :

Le ministère cherchera à accroître l'accessibilité sur les lieux de travail des employés du ministère. Le service des ressources humaines du ministère ajoutera une clause dans les lettres d'offre d'emploi demandant aux employés d'avertir leur chef de service de leurs besoins en matière d'accessibilité.

État d'avancement : Engagement réalisé

Mesures :

Les gabarits de lettres d'offres d'emploi ont été mis à jour et sont disponibles dans les ressources documentaires du ministère.

Calendrier :

2006-2007

Engagement :

Le ministère établira des processus de révision des pages prévues pour Internet et l'intranet avant qu'elles ne soient affichées afin d'en assurer la conformité avec les normes d'accessibilité du Consortium W3C.

État d'avancement : Engagement réalisé

Mesures :

La Direction des communications a passé en revue et mis en conformité tous les sites Internet et intranet dans le cadre de la pratique en vigueur pour tous les affichages sur les sites Web.

Calendrier :

2006-2007

Engagement :

Le ministère élabore actuellement une procédure de réception et de réponse aux questions posées par ATS; il compte donner au personnel concerné une formation sur l'utilisation des ATS; il s'emploie à assurer la publication des numéros ATS sur les cartes professionnelles, le papier à en-tête et le site Web du ministère.

État d'avancement : Engagement en cours de réalisation

Mesures :

Le ministère examine les services offerts par les fournisseurs et les besoins du personnel en matière de livraison et de formation.

Calendrier :

2007-2008

Motif :

Nous avons reporté ce projet jusqu'à ce que nous ayons trouvé la façon la plus rentable de le mettre en œuvre et déterminé les options en matière de personnel.

Engagement :

Le ministère s'emploiera à améliorer constamment l'accessibilité dans ses bureaux. Par exemple, le ministère tiendra compte de ces considérations au fur et à mesure qu'il sera nécessaire de changer ou de rénover l'ameublement, les fauteuils et les accessoires.

État d'avancement :

Engagement réalisé en 2006-2007 et permanent

Mesures :

Le ministère a effectué diverses modifications aux postes de travail pour assurer l'accessibilité et l'élimination des obstacles pour le personnel.

Calendrier :

2006-2007

Engagement :

Dans le cadre de l'aménagement de ses bureaux au 777 de la rue Bay et au 393 de l'avenue University, le ministère cherchera à éliminer tous les obstacles, qui auront été repérés, en conformité avec le Code du bâtiment de l'Ontario.

État d'avancement :

Engagement réalisé

Mesures :

Les déménagements du ministère ont été effectués avec succès et tous les obstacles repérés ont été éliminés, en conformité avec le Code du bâtiment de l'Ontario. Tous les membres du personnel ont eu droit à des services d'ergonomie de sorte que leur nouveau poste de travail soit adapté à leurs besoins personnels. Suite aux adaptations et aux évaluations ergonomiques, de l'équipement de poste de travail et des appuis ont été ajoutés et des modifications supplémentaires ont été apportées.

Calendrier :

Automne 2006

Engagement :

Le ministère élaborera les nouvelles lois et nouveaux règlements en tenant compte des questions d'accessibilité et cherchera à prévenir les obstacles.

État d'avancement :

Engagement réalisé

Mesures :

Les modifications apportées aux règlements visaient un environnement sans obstacle.

Calendrier :

2006-2007

Engagements – mesures visant à empêcher la création de nouveaux obstacles

Au cours de l'année prochaine, le ministère de la Promotion de la santé poursuivra son engagement à évaluer ses lois, ses règlements, ses politiques, ses programmes, ses pratiques et ses services afin de déterminer leur incidence sur les personnes handicapées. La présente section donne un résumé de ces engagements.

Service à la clientèle

- Continuer à examiner les systèmes de communication de rechange afin de faciliter l'accès à l'information tant aux membres du public qu'aux intervenants.
- L'outil de formation intitulé « Puis-je vous aider? Comment accueillir les clients ayant un handicap » fera partie de la formation du personnel.

Emploi

- Continuer à promouvoir l'accessibilité au sein du ministère en communiquant des renseignements au personnel et en rappelant aux cadres de suivre la formation en ligne sur la LPHO.
- Mettre en œuvre la pratique voulant que l'on demande à tous les postulants à un poste au sein du ministère choisis pour passer une entrevue s'ils ont besoin d'adaptations pour l'entrevue.

Communications et information

- Veiller à ce que l'accès à l'information au plus vaste public possible pour tous les sites Web du ministère soit conçu de manière à prévenir les obstacles, p. ex., SantéOntario.com.
- Le ministère s'assurera que la conception, la mise en œuvre et l'administration de ses programmes ne créent pas d'obstacles pour les personnes handicapées.

Milieu bâti

- Veiller à ce que la planification des adaptations entreprise par le ministère cerne les problèmes de conformité à l'aménagement sans obstacle et en tienne compte.

Lois et règlements

- Le ministère tiendra compte de l'accessibilité et cherchera à prévenir les obstacles lorsqu'il préparera des avant-projets de loi ou de règlement.

Engagements – obstacles à surmonter

Le ministère de la Promotion de la santé s'est engagé à cerner, à éliminer et à prévenir les obstacles pour les personnes handicapées au cours de l'année à venir. La présente section donne un résumé de ces engagements.

Service à la clientèle

Obstacle

Les politiques, les programmes et les services qui empêchent les personnes handicapées de pleinement participer aux programmes du ministère et aux activités du service à la clientèle.

Engagement

Le ministère de la Promotion de la santé continuera d'examiner les politiques et les programmes pour s'assurer qu'ils tiennent compte des besoins en matière d'accessibilité en ce qui concerne l'accès aux programmes et le service à la clientèle.

Responsabilité

Directions de programme

Échéancier

2007-2008

Adaptation des emplois

Obstacle

Les nouveaux cadres ont besoin de formation pour répondre aux besoins des employés en matière d'adaptation et d'accessibilité.

Engagement

Poursuivre les activités visant à accroître l'accessibilité pour les employés et à cerner et à éliminer des obstacles, notamment la formation en ligne sur la LPHO, et veiller à ce que les politiques, les liens et les meilleures pratiques connexes soient disponibles sur le site intranet du ministère.

Responsabilité

Ressources humaines

Échéancier

2007-2008

Communications et information

Obstacle

Fonction permettant d'accéder à des publications en gros caractères pour les sites Web.

Engagement

Le ministère étudiera la possibilité de mettre en œuvre une fonction permettant d'accéder à des publications en gros caractères pour les sites Web.

Responsabilité

Direction des communications

Échéancier

2007-2008

Milieu bâti

Obstacle

Les modifications apportées au milieu de travail physique risquent de créer de nouveaux obstacles.

Engagement

Tous les efforts raisonnables seront déployés pour rendre les installations actuelles ou futures du ministère sans obstacle.

Responsabilité

Direction des services opérationnels et du contrôle financier

Échéancier

2007-2008

Renseignements

Les questions et les commentaires sur le plan d'accessibilité du ministère sont toujours les bienvenus.

Direction des communications

Renseignements généraux : 416 326-4846

Télécopieur : 416 326-4864

Site Web du ministère : www.mhp.gov.on.ca

Visitez le site Web d'Accessibilité Ontario, ministère des Services sociaux et communautaires, à l'adresse :

www.mcass.gov.on.ca/mcass/french/pillars/accessibilityOntario/index. Le site promeut l'amélioration de l'accessibilité, et offre des ressources et des renseignements destinés à faire de l'Ontario une province accessible.

Pour commander gratuitement un exemplaire du plan d'accessibilité sur support de substitution, adressez-vous à :

Centre ServiceOntario du centre-ville de Toronto

777, rue Bay, niveau inférieur, bureau M212,

Toronto (Ontario) M5G 2C8

Tél. : 416 326-5300.

Autres régions, sauf Ottawa, composer sans frais le 1 800 668-9938.

À Ottawa, composer le 613 238-3630 ou, sans frais, le 1 800 268-8758.

Service ATS : 1 800 268-7095.

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario

ISSN 1911-3617

This document is available in English.